



« Si tu ne luttes pas, aie au moins la décence de respecter ceux qui le font »

José Marti (1853-1895) Fondateur du Parti Révolutionnaire Cubain



La CGT Evreux soutient la pétition déposée auprès de notre direction, elle soutient également Christophe et ceux qui ont rédigé cette pétition ainsi que les 96 salarié(e)s qui ont eu le courage de la signer.

Ces **96 salarié(e)s** envoient un message fort, celui de la **solidarité**. Oui, ce mot a encore un sens sur notre site. Merci d'en avoir fait la démonstration!

Loin de nier qu'il y a eu faute, et qu'une faute appelle sanction, nous regrettons amèrement que nos dirigeants aient eu la main lourde envers notre collègue de travail, en **ne tenant pas assez compte de ses 36 années de bons et loyaux services**.

Cette rétrogradation nous semble **disproportionnée** par rapport aux faits reprochés, et **peu cohérente avec les valeurs IMPACT** mises en avant par l'entreprise.

- Inclusion : où est la volonté d'inclusion, où est la compassion quand Christophe (qui n'avait pas reçu la formation Ethic & Compliance) subit directement une sanction de 2^{ème} degré, alors que c'est sa première incartade en 36 ans ?
- Maîtrise : "considérer les échecs comme des occasions d'apprendre et de s'améliorer"... le dire, c'est bien, mais l'appliquer serait encore mieux !
- Action: "en travaillant ensemble et en influençant les uns les autres, nous pouvons [...] mener des actions collectives qui ont plus d'impact et de sens"... l'humiliation subie par notre collègue va-t-elle l'aider à progresser, est-elle de nature à améliorer l'ambiance de travail et la cohésion des équipes sur le site? Christophe a-t-il bénéficié de tout le support qui lui aurait éviter de franchir la ligne rouge? Ce n'est pas notre avis.

Pour la CGT, une faute appelle une sanction mais chacun mérite une seconde chance. Les 36 années de dévouement de Christophe au service de notre entreprise auraient dû peser davantage, et conduire à une sanction plus mesurée. En voulant faire un exemple, la direction prend le risque de fragiliser un salarié et d'affecter tout un collectif de travail. A notre avis, ce n'est ni humain, ni très habile.



